Bilan d’activité 2024 – Cellule de Chalette-sur-Loing

Publié le 15 décembre 2024 sur le site d'Ibuka France

LA MEMOIRE

Notre association a rendu hommage aux victimes pour la 30ème commémoration du génocide des Tutsi. Ce fût l’occasion de rappeler le travail réalisé par notre cellule du Montargois depuis 2004. Une exposition décrivant nos actions menées pour aider les rescapés au Rwanda était visible dans le hall de la maison des associations pendant deux semaines. Oui, trente années se sont écoulées déjà et nous nous retrouvons à réaliser que nous sommes devenus plus âgés que nos parents en 1994.
La mémoire des victimes est notre mission principale, celle qui ne s’arrêtera jamais. C’est notre devoir de parler d’eux de génération en génération pour que nos familles exterminées ne soient pas qu’un chiffre d’anonymes. Trente ans après, nous avons estimé nécessaire de dire quelques noms de ceux que nous avons connus devant notre monument rénové grâce à des efforts solidaires. Mille mercis à tous ceux qui y ont participé.
Les trentièmes commémorations se sont distinguées aussi par le nombre de nouveaux monuments et des lieux de mémoire inaugurés en France, notamment à Lyon, Rouen, Montpellier pour ne citer que ceux qui existent déjà dont celui de Chalette.

L’EDUCATION

Nous continuons des interventions en milieu scolaire. En 2024, nous sommes allés à Orléans au Lycée Jean Zay et au collège du Grand Clos à Montargis. Mais Ibuka France, doit répondre

à une forte demande d'interventions en milieu scolaire qui ne cesse d'augmenter dans tout le pays. Tenir l'agenda devient de plus en plus compliqué.

LA JUSTICE

La justice est le passage obligé pour la reconnaissance du statut de la victime, la réparation et la reconstruction des rescapés, car si le bourreau n'est pas déclaré coupable des faits reprochés, le statut du rescapé est nié. Il se sent incompris et se renferme puisque ses souffrances sont ignorées ou mises en doute.
Ces procès se terminent souvent sur des condamnations que les avocats des accusés contestent en appel. C'est très éprouvant de devoir tout recommencer à zéro, surtout pour les rescapés qui reviennent se replonger dans des souvenirs des horreurs traumatisantes.

Les procès en 2024 :
• Eugène Rwamucyo condamné à 27 ans, de réclusion criminelle, reconnu coupable de complicité de génocide et participation à une entente en vue de la préparation de génocide, complicité de crimes contre l'humanité et participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes.
• Philippe Hategekimana alias Manier.

La cour d'appel de Paris a déclaré, Philippe Manier coupable de « la plupart des chefs d'accusation ». Philippe Hategekimana, naturalisé français sous le nom de Philippe Manier, a été condamné en appel à la réclusion criminelle à perpétuité pour crime contre l'humanité et complicité de crime contre l'humanité. Il est au contraire acquitté des accusations d'entente en vue de commettre un génocide.
Son procès en appel s'était ouvert le 8 novembre 2024. L'ancien adjudant-chef de la région de Nyanza, dans le centre du Rwanda, avait été condamné à perpétuité le 28 juin 2023, pour la participation et l'organisation de plusieurs massacres : celui de la colline de Nyabubare, de Nyamure, de Nyanza entre les 23 et 27 avril 1994.

Arrivé en France en 1999 avec de faux documents, il a refait sa vie en tant qu'agent de sécurité à l'université Rennes 2.
C'est là-bas que les membres du collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) l'ont localisé en 2017, et ont porté plainte. Pendant les huit semaines de procès, l'accusé s'est montré peu loquace, se contentant de réaffirmer qu'il n'était pas à Nyanza mais à Kigali au moment des faits.

Ces deux procès comme celui de Sosthène Munyemana, jugé pour des faits commis dans l'ancienne préfecture de Butare, dans le sud. Un gros effort est fait actuellement en France pour instruire des dossiers constitués depuis de nombreuses années.
Les lenteurs de la justice sont souvent décriées avec raison ! Il est certain que quand on rend un jugement trois décennies plus tard il y a beaucoup de témoins absents !! Les uns sont morts. Les autres ne sont plus en état de faire le voyage et de déposer devant la barre. Mais il vaut mieux tard que jamais car à un moment il faut arrêter la culture de l'impunité.

Parallèlement à ce deux procédures, Charles Onana, auteur du livre « Rwanda, la vérité sur l'opération turquoise », et son éditeur Mr Serieyx, ont comparu devant la 17è chambre correctionnelle du TGI de Paris pour contestation publique du génocide des Tutsi. Le jugement a été rendu le 9 décembre 2024.

Onana et son éditeur ont été condamnés. Ils ont aussitôt fait appel. C'est une première en France. Il faut cependant se réjouir du fait que plusieurs associations de défense des droits de l'homme étaient réunies sur les bancs des parties civiles : Ibuka France, CRF, CPCR, FIDH, LICRA, SURVIE, Ligue des droits de l'homme. Une très bonne chose quand on sait que le négationnisme commence déjà en amont avec la mise en place du plan génocidaire.

SOUTIEN AUX RESCAPES

Comme déjà dit plus haut, nous avons présenté toutes nos actions avec l'exposition en avril

dernier et il y a de quoi être fier quand on voit toutes les réalisations. Cela suppose le don de soi, le don du temps, et de beaucoup d'énergie pour arriver à financer tous les projets. Aujourd'hui, il me semble que nous devrions imaginer comment réorienter nos activités, car au début nous agissions pour une aide d'urgence et dans la durée avec l'action du Club Urumuri. Trente ans après, les rescapés n'ont plus les mêmes besoins, ils ont grandi ou vieilli, mais ils ont tenu ! Les plus jeunes sont aujourd'hui des trentenaires ! Les combats que nous devrions privilégier aujourd'hui sont la mémoire, l'éducation, la lutte contre le négationnisme.

https://www.ibuka-france.org/bilan-dactivite-2024-cellule-de-chalette-sur-loing/